

**V14 2024 04**

**Conseil d'arrondissement du 23 Janvier 2024**

**Vœu déposé par Catherine Chevalier et Anissa Ghaidi du groupe communiste et solidaire et les élu.es de la majorité municipale relatif au prolongement de la trêve hivernale et aux expulsions locatives**

Considérant la baisse du pouvoir d'achat des ménages français, notamment les plus fragiles, dans ce contexte d'inflation ; notamment dû au niveau d'inflation sur l'ensemble de l'année 2023 estimé à 4,9% par l'INSEE ;

Considérant les conclusions du rapport sur l'état du mal-logement en France publié en 2023 par la Fondation Abbé Pierre qui estime que, durant son enquête, 1 210 000 personnes locataires étaient en situation d'impayés de loyers ou de charges s'exposant ainsi à une procédure d'expulsion locative ;

Considérant qu'en moyenne, 16 000 expulsions avec concours de la force publique sont recensées chaque année par la fondation Abbé Pierre ; que 622 personnes sont mortes à la rue en 2022 toujours selon la Fondation Abbé Pierre

Considérant que la fin de la trêve hivernale prévue le 31 mars 2024 fait craindre un important engorgement des commissions de prévention des expulsions, des commissions de surendettement et commissions de médiation DALO, qui devront intervenir sur des situations dégradées avec d'importants impayés et traiter un flux de demandes supérieur à la normale au regard du caractère inédit de l'inflation ;

Considérant la perte massive des capacités d'accueil en hébergement dû à l'inaction de l'Etat et au choix des « hôtels sociaux » de privilégier leur activité commerciale dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques ;

Considérant l'effort de la Ville en matière d'hébergement pour combler les manquements de l'Etat, comme en témoigne l'ouverture du centre d'hébergement dans l'ancien Lycée Suzanne Valandon en décembre 2023 ;

Considérant que la perspective des JOP 2024 risque de créer une diminution encore plus importante de l'offre de logements privés incitant de nombreux propriétaires à proposer les logements vacants en location sur les plateformes telles que AirBNB ;

Considérant que cette situation risque de faire exploser le nombres d'expulsions et que cela empirerait une situation de sans-abris déjà inédite ;

Considérant que l'exécutif parisien s'est toujours prononcé pour l'application pleine et entière des dispositions de la loi ALUR visant à protéger les locataires et de la circulaire ministérielle du 26 octobre 2012 sur la mise en œuvre du droit au logement opposable ;

Considérant la charte de prévention des expulsions votée en Conseil de Paris en 2017 et signée entre l'Etat et la Ville de Paris, réunissant les acteurs de la lutte contre les expulsions

(Préfecture de Police, DRIHL, Ville de Paris, Caf, huissiers, acteurs associatifs, représentants de locataires, bailleurs sociaux et privés, Adil, etc.) ;

Considérant que l'État doit jouer pleinement son rôle dans l'application du droit fondamental et universel au logement reconnu par la loi du 5 mars 2007 ;

Considérant que ces dispositions prévoient la proposition d'un logement adapté aux ménages DALO menacés d'expulsion avant tout concours de la force publique ;

Considérant que cette charte répond aux nombreux vœux adoptés en Conseil de Paris appelant à mieux prévenir les expulsions, et qu'elle réaffirme en particulier la protection des ménages DALO ;

Considérant le Fonds de solidarité pour le logement de Paris qui vise à accompagner les ménages en difficulté, développer des outils d'aide à l'accès et au maintien dans le logement et prévenir les expulsions locatives ;

Considérant le vœu relatif à la fin de la trêve hivernale présenté par le Groupe Communiste et Citoyen au Conseil de Paris de mars 2023 ;

**Sur proposition de Catherine Chevalier, Anissa Ghaidi du groupe communiste et solidaire et des élu.es de la majorité municipale, le Conseil d'arrondissement du 14<sup>ème</sup> demande que la Maire de Paris :**

- **Interpelle le gouvernement sur le risque d'augmentation des expulsions locatives suite à la fin de la trêve hivernale et que celle-ci soit prolongée en conséquence comme ce fut le cas pendant la pandémie COVID**
- **Interpelle le Préfet de police pour qu'aucune expulsion locative n'ait lieu à Paris pour les locataires de bonne foi sans solution immédiate de relogement ;**
- **Travaille aux côtés des bailleurs sociaux afin de garantir toutes les possibilités de maintien dans le logement dans le but de limiter les expulsions**